

Royan, le 11 juin 2019 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
Dossier suivi par Fabrice STRADY
Responsable des Services Administratifs
Tél. : 05.46.39.74.21
FS/EG

Monsieur Mathieu GAULT
Directeur Général
ETS GAULT

54 rue des Chênes
Boîte Postale 80010
17260 JAZENNES

Envoi par voie numérique

Plateforme dématérialisée profil d'acheteur

gault@gaultsarl.fr

OBJET : Marché de travaux (19.1.4.001-009)
Requalification du Palais des Congrès de ROYAN - Bâtiment Inscrit
Lot n°9 : « MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT - CLOISONS COMPACTES »

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de l'acte d'engagement en copie conforme, pour ce qui concerne le lot n°9 : « MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT - CLOISONS COMPACTES » dont vous êtes attributaire, pour un montant de 198.357,84 € H.T., soit 238.029,41 € T.T.C.

Monsieur Fabrice STRADY, *Responsable des Services Administratifs* - ☎ 05.46.39.74.21 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Patrick MARENGO

Exp. eu RAR
le 12.06.19
n° 20 127 886 05 810

P.J./1

En provenance de :
 ETS GAULT
 51e rue des Charvres
 Boite Postale
 17205
 ROYAN
 17205 ROYAN Cedex



RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 0581 0



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :
 Distribué le :

Je soussigné déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature (Prénom et nom si mandataire)
 Signature (à l'encre)

Ville de ROYAN SJ
 Hôtel de ville (Palais 1 et 3)
 80 avenue de Poulaille
 17205 ROYAN Cedex

LA POSTE AGRÈMENT N° C606



VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

D 19.040-009

REÇU
11 JUN 2019
SIP ROCHEFORT



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

VILLE DE ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)
Service Bureau d'Études Bâtiment
80 avenue de Pontailiac
CS 80218
17205 ROYAN Cedex

REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN
BATIMENT INSCRIT

Lot n° 09 : MENUISERIES BOIS – AGENCEMENT – CLOISONS COMPACTES
(A renseigner par le soumissionnaire)

Acte d'Engagement (du lot n° 09)
(A renseigner par le soumissionnaire)

N° de marché

19 | 1 | 4 | 0 | 0 | 1 | - 009

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailiac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.56 📠 : 05.46.39.56.57

ACTE D'ENGAGEMENT

- Maître de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :

VILLE DE ROYAN

- Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :

211 703 061 000 13

- Objet du Marché :

REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT

- Mode de passation et forme de marché :

Le 05 décembre 2018, la Ville de ROYAN a lancé un avis d'appel public à la concurrence relatif à un marché public de travaux alloti passé en appel d'offres ouvert.

A l'issue de la procédure, certains lots ont été déclarés infructueux.

Pour des raisons de traçabilité et de lisibilité avec la procédure d'appel d'offre ouvert initiale, la numérotation des lots sera conservée.

Cette consultation est une procédure totalement indépendante de l'appel d'offre ouvert précité.

Cependant compte tenu du volume des lots restant par rapport à l'ampleur de la consultation initiale, il a été décidé de recourir à la présente procédure MAPA petits lots.

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire

- Ordonnateur :

Monsieur le Maire

- Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Chef du Service Comptable de ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

(A renseigner par le soumissionnaire)

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 48 de l'O.M.P. ainsi que toute déclaration sur l'honneur relative au respect des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (article 48-I-1° du D.M.P.), soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) tel que décrit dans le règlement de la consultation, objet des présentes, ou hors du cadre dudit dispositif,

Le signataire (Candidat individuel),

MR GAULT MATTHIEU

Agissant en qualité de

DIRECTEUR GENERAL

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Télécopie :

Numéro de SIRET :

Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

engage la société ETS GAULT _____ sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

ETS GAULT _____

Adresse

54 RUE DES CHENES – BP80010 – 17260 JAZENNES _____

Adresse électronique : gault@gaultsarl.fr _____

Numéro de téléphone : 05.46.94.24.74 _____ Télécopie : 05.46.94.60.21 _____

Numéro de SIRET : 323 901 363 00024 _____ Code APE : 4332A _____

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : FR76 323 901 363 00024 _____

Le mandataire (Candidat groupé),

M _____

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :

Numéro de TVA intracommunautaire :

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.) 80 avenue de Pontailiac CS n° 80218 17205 ROYAN Cedex dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : <http://www.ville-royan.fr> (rubrique « Economie/Marchés publics ») et sur le site internet du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr>, et sur le Journal Officiel de l'Union Européenne http://simap.europa.eu/index_fr.htm, et sur le site internet du BOAMP à l'adresse électronique suivante : <http://www.boamp.fr>.

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (C.C.A.G.Travaux), les présentes prévalent.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

Les prestations concernées par cet acte d'engagement seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire décomposé dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. :

pour la solution de base :

(à compléter par le soumissionnaire)

Montant H.T.	<u>198 357.84</u>
T.V.A. (taux de 20 %)	<u>39 671.57</u>
Montant T.T.C.	
Soit en toutes lettres T.T.C.	238 029.41

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global et forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée.

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors Taxes : Euros

TVA (taux de %) : Euros

Montant Toutes Taxes Comprises : Euros

Soit en lettres :

.....

.....

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans la déclaration de sous-traitance, les modifications de marché ou les actes spéciaux.

Le formulaire de déclaration de sous-traitance recommandé est le formulaire DC4 – dernière mise à jour en vigueur (pour information, à ce jour celui du 27 août 2018) téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-dc4-et-notice-explicative>).

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur² :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire,
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

² Cocher la case correspondant à votre situation

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Conformément au C.C.A.P. le ou les opérateurs économiques ci-après désignées :

refusent³ de percevoir l'avance,

acceptent de percevoir l'avance.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'opérateur économique renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des lots est de vingt et un (21) mois incluant la période de préparation à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du ou des premier(s) lot(s).

Le délai d'exécution propre au lot faisant l'objet du présent marché est déterminé dans les conditions prévues au calendrier d'exécution. L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des prestations sera notifié à chaque opérateur économique attributaire d'un lot.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

▪ Ouvert au nom de : ETS GAULT

Pour les prestations suivantes : MENUISERIES BOIS – AGENCEMENT – CLOISONS COMPACTES

Domiciliation : SOCIETE GENERALE 17800 PONS

Code Banque : 30003 Code Guichet : 01931 N° de compte : 00020353672

Clé RIB : 83 IBAN : FR76 3000 3019 3100 0203 5367 283 BIC : SOGEFRPP

▪ Ouvert au nom de :

³ Cocher la case correspondant à votre situation

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code Banque : Code Guichet : N° de compte :

Clé RIB : IBAN : BIC :

▪ Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code Banque : Code Guichet : N° de compte :

Clé RIB : IBAN : BIC :

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du Travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ci-avant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 48-I-1° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) ou hors du cadre dudit dispositif, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail (CT), les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
 - . une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
 - . les justificatifs d'immatriculation (article D.8222-5-2° du C.T. et article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
 - . dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte - article L. 8222-6 du C.T. et article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L.243-1-1 du Code des Assurances) (article L.241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- attestation fiscale (article 51-II du DMP, arrêté du 25 mai 2016) ;
- copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visé au c du 1° de l'article L.613-1 du Code de la Sécurité Sociale (article 2.II de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (article 2.III de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), l'attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-5 du Code du Travail (article 2.IV de l'arrêté du 25 mai 2016) ;

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger :

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du Code du Travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime

social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;

- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujéti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D. 8222-7-1°- a) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)
 - pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.).

Je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, à chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement transmise à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) et une copie du document désignant mon représentant en France (article R.1263-12 du C.T.).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article 51-V du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés à l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 50 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du C.C.A.P. du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait à : JAZENNES

En un seul original

le : 26 AVRIL 2019

Signature du Candidat

Précédée de la mention manuscrite :

« Lu et Approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Fait à : ROYAN

le : 6 juin 2019

Le Maire,



Patrick MARENGO

Elle est complétée par les annexes suivantes⁴ :

Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;

Autres annexes (A préciser) :

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁵

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception) :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°.....

Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres) :

et en lettres :

⁴ Cocher la case correspondante

⁵ Date et signature originales

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

le⁶

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre) à :

.....

.....

Montant initial :

- Ramené à :

- Porté à :

A

le⁷

Signature

⁶ Date et signature originales

⁷ Date et signature originales



ANNEXE N°1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				

Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			



Ets GAULT

SAS au capital de 300 000 euros
BP 800 10 17260 JAZENNES
Tél:05.46.94.24.74 Fax:05.46.94.60.21
e mail : gault@gaultsarl.fr

D E V I S

Référence :190451 FR/MG
Conçu le :23/04/19

MAIRIE DE ROYAN
80 AV DE PONTAILLAC
CS N°80218
17205 ROYAN CEDEX

Objet du devis

ROYAN REQUALIFICATION DU PALIS DES CONGRES LOT N°9 MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT -
CLOISONS COMPACTES

N°	Désignation	Un	QUT	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>MENUISERIES INTERIEURES</u>				
<u>1.1</u>	<u>Blocs-portes pleins prépeints</u>				
	Acoustique 41dB 1V				
1.1.1	PB-04	U	6,00	813,15	4 878,90
	Acoustique 41dB 2V				
1.1.2	PB-02	U	3,00	1 523,05	4 569,15
	Acoustique 35dB 1V				
1.1.3	PB-05	U	14,00	600,41	8 405,74
	Acoustique 28dB 1V				
1.1.4	PB-06	U	13,00	548,10	7 125,30
	Standard - 1 vantail				
1.1.5	PB-01	U	15,00	548,10	8 221,50
1.1.6	PB-03	U	1,00	548,10	548,10
	Standard - 2 vantaux				
1.1.7	PB-07	U	3,00	794,37	2 383,11
<u>1.2</u>	<u>Portes d'accès sous la scène</u>				
1.2.1	Trappes largeur libre 4040	U	4,00	513,83	2 055,32
<u>1.3</u>	<u>Habillage bois intérieurs</u>				
1.3.1	Panneaux bois intérieurs.	M2	1,22	117,51	143,36

N°	Désignation	Un	QUT	Prix unit.	Montant H.T.
1.4	<u>Plinthes</u>				
1.4.1	En bois.	ML	389,30	8,76	3 410,27
1.5	<u>Parquet à bois debout</u>				
1.5.1	Bois debout.	M2	414,01	218,32	90 386,66
1.6	<u>Façades de gaines techniques</u>				
1.6.1	Porte âme pleine - 1 vantail - CF 1/2 H	U	7,00	437,36	3 061,52
1.7	<u>Plan de travail arrondi</u>				
1.7.1	Forme arrondie - En stratifié.	U	1,00	1 187,52	1 187,52
	Sous-total MENUISERIES INTERIEURES				136 376,45
2	<u>EQUIPEMENTS</u>				
2.1	<u>Tablettes</u>				
2.1.1	Tablettes	ML	2,50	189,53	473,83
2.2	<u>Bar historique</u>				
	Neuf				
2.2.1	Comptoir du R+1	EN	1,00	23 240,49	23 240,49
	Existant				
2.2.2	Compris stockage	EN	1,00	6 803,63	6 803,63
	Sous-total EQUIPEMENTS				30 517,95
3	<u>CABINES ET AUTRES OUVRAGES PREFABRIQUES</u>				
3.1	<u>Cloisons et portes</u>				
3.1.1	RDM Sanitaires Femmes.	EN	1,00	4 698,61	4 698,61
3.1.2	RDM Sanitaires Hommes.	EN	1,00	3 191,11	3 191,11
3.1.3	RDM Sanitaires mixtes.	EN	1,00	4 768,36	4 768,36
3.1.4	RDC - R+1 - R+2 Sanitaires Hommes.	EN	3,00	2 665,81	7 997,43
					5 440,62

N°	Désignation	Un	QUT	Prix unit.	Montant H.T.
3.1.5	RDC - R+1 - R+2 Sanitaires Femmes.	EN	3,00	1 813,54	
	Sous-total CABINES ET AUTRES OUVRAGES PREFABRIQUES				26 096,13
<u>4</u>	<u>DIVERS</u>				
<u>4.1</u>	<u>Trappes d'accès</u>				
4.1.1	60 x 80 cm - Fourniture.	U	14,00	352,24	4 931,36
<u>4.2</u>	<u>Organigramme des clés</u>				
4.2.1	En présence des parties concernées.	EN	1,00	435,95	435,95
	Cylindres pour portes du présent lot prévus dans les ouvrages concernés ci-dessus.				
	Chaque lot conserve à sa charge le coût de la fourniture et pose des cylindres sur les ouvrages de son lot.				
<u>4.3</u>	<u>Visite préliminaire</u>				
	Des lieux.	PM			
<u>4.4</u>	<u>Echafaudage / Protection / Santé / Nettoyage.</u>				
	Selon réglementation en cours.	PM			
<u>4.5</u>	<u>Dossier des Ouvrages Exécutés</u>				
	D.O.E.	PM			
	Sous-total DIVERS				5 367,31

N°	Désignation	Un	QUT	Prix unit.	Montant H.T.
<u>5</u>	Ouvrages ci-dessous non compris dans le montant du devis.				
	<u>PSE: Trappes de visite plafonds salle Saintonge si PSE porteuses motorisées retenue</u>				
5.1	Trappes 80 x 80 cm - Fourniture.	U	15,00	312,14	4 682,10
	Sous-total PSE: Trappes de visite plafonds salle Saintonge si PSE porteuses motorisées retenue				4 682,10
	Rappel : Les variantes ou options ne sont pas comprises dans le total du document				

Total H.T.	198 357,84
T.V.A. 20,00 %	39 671,57
TOTAL TTC	238 029,41

A : le : / /

Devis N° 190451

Mode de Règlement Standard

Aucune commande ne sera prise en compte sans accord préalable.

Les prix sont établis sur la base des taux de tva en vigueur a la date de remise de l'offre et toute variation ulterieure de ces taux sera repercutée sur ces prix , meme apres acceptation du
devis

Bon pour Accord. Signature Client

Signature Entreprise